

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du Conseil des musées et des autres institutions muséales

A.M. 24-11-2016

M.B. 19-01-2017

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, l'article 3, § 4, remplacé par le décret du 1^{er} février 2008, et l'article 8 modifié par le décret du 20 juillet 2005 et complété par le décret du 10 novembre 2011 ;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, le titre I^{er} -modifié par les décrets du 10 novembre 2011 et 17 juillet 2013, l'article 12 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, le chapitre II ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du Conseil des musées et des autres institutions muséales modifié par les arrêtés des 25 novembre 2013, 29 septembre 2015 et 28 avril 2016 ;

Considérant la démission de Monsieur Joël ROUCLOUX en date du 15 juin 2016 ;

Considérant qu'en raison de cette démission, il convient de pourvoir au remplacement d'un membre effectif dans la catégorie des experts dans le domaine des musées ;

Considérant que cette catégorie de membres compte cinq candidats suppléants : Mesdames Pascale FALEK ALHADEFF, Annie GRZESKOWIAK et Véronique VAN DE VOORDE et Messieurs Jean-Patrick DUCHESNE et Pierre LIERNEUX ;

Qu'il convient dès lors de procéder à une comparaison de leurs titres et mérites respectifs sachant qu'en vertu de l'article 16 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23/06/2006, il convient de désigner un expert en médiation pédagogique ;

Considérant que malgré un curriculum vitae des plus riches en tant qu'enseignant, Monsieur Jean-Pascal DUCHESNE ne semble pas disposer de compétences particulières en médiation muséale ;

Considérant que Madame Pascale FALEK ALHADEFF revendique une expertise en ethnographie et que son parcours témoigne par ailleurs d'une carrière de recherche plutôt que pédagogique ou dans le domaine de la médiation ;

Considérant que Monsieur Pierre LIERNEUX dispose d'une compétence en histoire et archéologie, en musées spécialisés ou régionaux ou encore en muséologie, mais pas en médiation et que son curriculum vitae, bien que très fourni, relève plus de la carrière scientifique que pédagogique ;

Considérant qu'en tant que directrice du Musée de la Vie wallonne à Liège, Madame Annie GRZESKOWIAK dispose certes d'une grande connaissance du monde muséal, mais moindre que celle de Madame VAN DE VOORDE ;

Considérant qu'en tant qu'historienne de l'art et archéologue de formation, Madame Véronique VAN DE VOORDE mène, dans le cadre de fonctions actuelles de conservatrice du Musée de Folklore «Léon Maes» de Mouscron, le projet de construction d'un nouveau musée et de renouvellement du parcours de cette institution dédiée à l'ethnographie régionale ;

Qu'elle est également compétente en matière de médiation et présente dès lors le profil le plus adéquat pour remplacer Monsieur ROUCLOUX,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} § 1^{er}, 1^o g) de l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du Conseil des Musées et des autres Institutions muséales, les mots «Joël ROUCLOUX» sont remplacés par «Véronique VAN DE VOORDE».

Article 2. - A l'article 2 § 1^{er}, 1^o du même arrêté, les mots «Véronique VAN DE VOORDE» sont supprimés.

Bruxelles, le 24 novembre 2016.

A. GREOLI